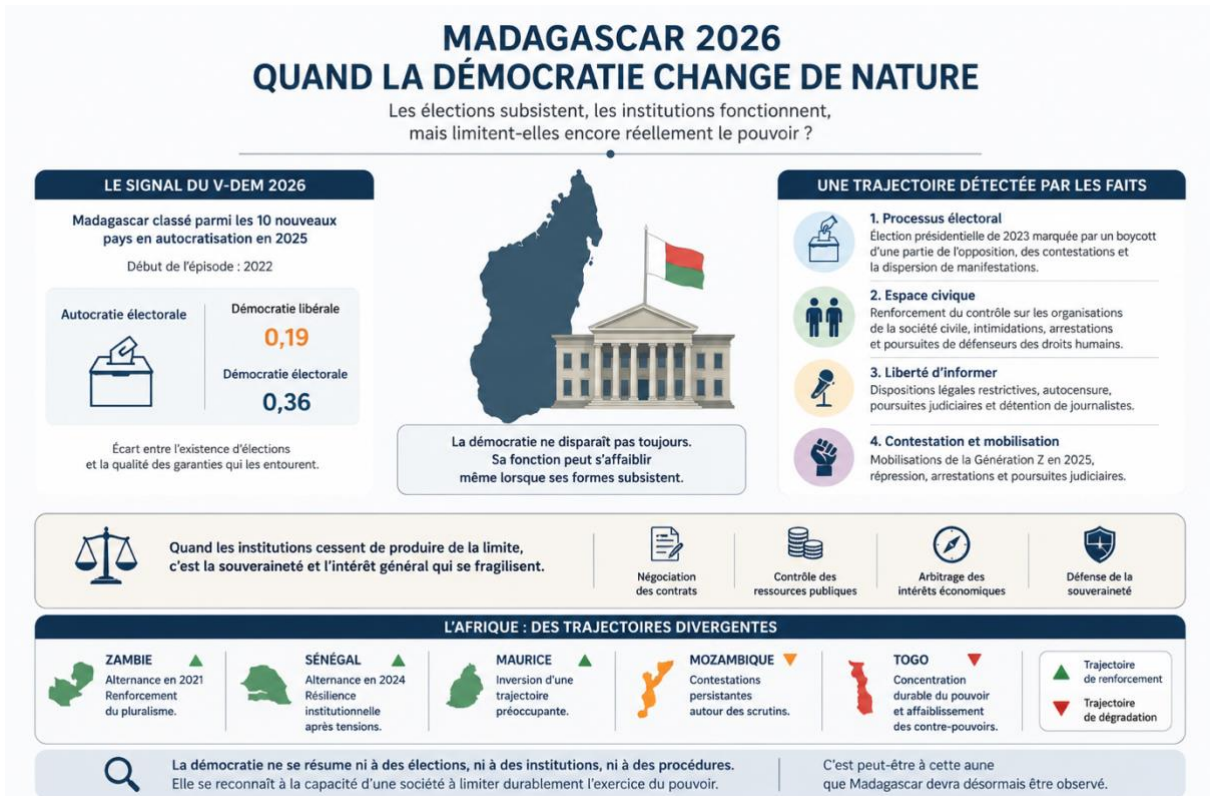


Madagascar 2026 : quand la démocratie change de nature

Les élections subsistent, les institutions fonctionnent, mais limitent-elles encore réellement le pouvoir ?



À Madagascar, la démocratie continue de fonctionner selon des mécanismes électoraux et institutionnels. La question est de savoir si ces mécanismes conservent pleinement leur capacité à limiter l'exercice du pouvoir. Les élections continuent d'être organisées. Les institutions fonctionnent. Les partis politiques existent. Les médias publient. Les tribunaux rendent leurs décisions. La société civile demeure active. C'est précisément ce qui rend le débat plus complexe qu'il n'y paraît. La question n'est pas de savoir si la démocratie existe encore. Elle consiste à déterminer si elle remplit toujours sa fonction première : limiter le pouvoir, protéger les libertés publiques et garantir une alternance politique crédible.

Un signal extérieur qui interroge une trajectoire

Le Democracy Report 2026 du V-Dem Institute¹ apporte un éclairage extérieur à cette interrogation. Il classe Madagascar parmi les dix nouveaux pays identifiés comme étant entrés dans une trajectoire d'autocratisation en 2025, avec un épisode dont le début est situé en 2022. Le pays est désormais classé parmi les « autocraties électorales » et obtient un score de 0,19 à l'indice de démocratie libérale, contre 0,36 à l'indice de démocratie électorale. Cet écart n'est

¹ <https://www.v-dem.net>

pas un simple résultat statistique. Il traduit une différence essentielle entre l'existence de mécanismes électoraux et la qualité des garanties qui les entourent. Autrement dit, un pays peut continuer à organiser des élections tout en voyant s'affaiblir progressivement les contre-pouvoirs, les libertés publiques, l'égalité devant la loi ou la capacité des institutions à contrôler l'exercice du pouvoir. C'est précisément cette évolution que le rapport invite à observer.

Que mesure réellement le V-Dem Institute ?

Le **Varieties of Democracy Institute (V-Dem)** est un programme de recherche de l'Université de Göteborg qui mesure l'évolution des démocraties à partir de plusieurs centaines d'indicateurs institutionnels.

Son intérêt ne réside pas dans un simple classement des pays. Il cherche avant tout à identifier des **trajectoires** : les institutions démocratiques se renforcent-elles ou s'affaiblissent-elles au fil du temps ?

Dans son édition 2026, le rapport classe Madagascar parmi les nouveaux pays en autocratisation et souligne notamment une dégradation de la qualité des élections ainsi que de l'espace civique. Ces constats constituent le point de départ de l'analyse proposée dans cet article, qui les confronte aux faits observables et aux travaux menés par Diapason.

Ce diagnostic doit toutefois être lu avec rigueur. Le V-Dem Institute ne distribue ni labels politiques ni jugements moraux. Son approche repose sur l'observation de centaines d'indicateurs suivis dans le temps afin d'identifier des trajectoires institutionnelles. Être classé parmi les pays en autocratisation ne signifie donc pas qu'un État est devenu une dictature ou que toute compétition politique a disparu. Cela signifie qu'un ensemble de mécanismes démocratiques se dégradent de façon suffisamment cohérente pour être détectés par des méthodes comparatives. Cette distinction est essentielle. Elle invite à dépasser les débats de qualification pour s'interroger sur une réalité plus concrète : les institutions continuent-elles à exercer leur fonction de contre-pouvoir ou deviennent-elles progressivement moins capables de limiter l'action de l'exécutif ? C'est à cette question que les faits observables doivent désormais répondre.

Les cinq fonctions d'une démocratie

Une démocratie ne se réduit pas à la tenue régulière d'élections. Elle repose sur plusieurs fonctions qui, ensemble, donnent du sens aux institutions.

1. Organiser des élections crédibles

Les élections doivent permettre aux citoyens de choisir librement leurs dirigeants, dans un cadre reconnu comme équitable par les principaux acteurs politiques.

2. Protéger les libertés publiques

La liberté d'expression, de réunion, d'association et d'information constitue le socle minimal d'une vie démocratique réelle.

3. Limiter le pouvoir

Une démocratie doit empêcher la concentration excessive du pouvoir entre les mains d'un seul acteur, d'un seul parti ou d'un seul groupe d'intérêts.

4. Garantir les contre-pouvoirs

Parlement, justice, médias, société civile et institutions de contrôle doivent pouvoir agir sans dépendance excessive vis-à-vis de l'exécutif.

5. Permettre l'alternance

Une démocratie reste vivante lorsque l'opposition peut accéder au pouvoir par les urnes, sans blocage institutionnel, intimidation ou déséquilibre structurel.

Lecture Diapason : lorsque ces cinq fonctions s'affaiblissent, la démocratie ne disparaît pas nécessairement. Elle peut continuer d'exister formellement, tout en perdant progressivement sa capacité à protéger la société contre la concentration du pouvoir.

Lorsque les faits confirment les indicateurs

La première série de signaux concerne le processus électoral. Une démocratie ne se réduit pas à l'organisation régulière d'un scrutin. Elle suppose également que les principaux acteurs reconnaissent les règles de la compétition comme équitables et que les citoyens puissent exercer librement leur choix. L'élection présidentielle de 2023 s'est déroulée dans un contexte de boycott d'une partie de l'opposition, de contestations sur les conditions du scrutin et de dispersion de plusieurs manifestations. Pris isolément, chacun de ces éléments peut être interprété différemment. Ensemble, ils interrogent cependant la qualité du cadre électoral, ce qui rejoint l'un des principaux indicateurs mis en avant par le V-Dem Institute.

Les indicateurs internationaux n'ont toutefois de valeur que s'ils trouvent une traduction dans les faits. Une trajectoire d'autocratisation ne se mesure pas à un événement isolé mais à l'accumulation de décisions, de pratiques et de signaux qui, pris séparément, peuvent sembler ordinaires, mais qui, observés dans la durée, modifient progressivement l'équilibre entre pouvoir et contre-pouvoir. C'est précisément cette logique cumulative qui apparaît dans plusieurs événements survenus à Madagascar depuis 2022. Aucun d'entre eux ne suffit, à lui seul, à conclure à une érosion démocratique. Ensemble, ils dessinent cependant une évolution qui mérite d'être examinée.

La deuxième série de signaux concerne l'espace civique. Dans une démocratie, les organisations de la société civile jouent un rôle qui dépasse largement la défense d'intérêts particuliers. Elles documentent les politiques publiques, accompagnent les populations, produisent une expertise indépendante et contribuent à maintenir un espace de débat entre les citoyens et les institutions. Lorsque leur capacité d'action se réduit, c'est l'ensemble de l'écosystème démocratique qui perd en vitalité.

C'est dans cette perspective qu'il faut lire les observations du V-Dem Institute. Le rapport relève que Madagascar figure parmi les pays où le contrôle exercé par les autorités sur l'entrée et la sortie des organisations de la société civile s'est renforcé. De son côté, CIVICUS² documente plusieurs cas d'intimidations, d'arrestations et de poursuites visant des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte, notamment dans le contexte électoral et lors de mobilisations liées à des projets miniers. Pris séparément, ces événements relèvent de situations distinctes. Mis en perspective, ils interrogent la capacité de la société civile à exercer durablement son rôle de contre-pouvoir.

²<https://www.civicus.org/index.php/fr/qui-nous-sommes-v1/a-propos-de-civicus>

La troisième série de signaux concerne la liberté d'informer. Une démocratie ne repose pas uniquement sur la possibilité d'exprimer une opinion. Elle suppose également que les citoyens puissent accéder à des informations diversifiées, contradictoires et produites sans pression excessive. La liberté de la presse constitue ainsi moins un privilège accordé aux journalistes qu'une garantie offerte à l'ensemble de la société.

À Madagascar, plusieurs organisations internationales relèvent des facteurs susceptibles d'affaiblir cette garantie. Freedom House³ souligne le caractère restrictif de certaines dispositions relatives à la diffamation et à la communication. Amnesty International⁴ observe que plusieurs journalistes ont développé des pratiques d'autocensure face au risque de poursuites. Internews⁵ et le Southern Africa Litigation Centre⁶ avaient déjà mis en évidence l'effet dissuasif de certaines dispositions de la législation sur la cybercriminalité. En février 2025, Reporters sans frontières⁷ et le Committee to Protect Journalists⁸ ont également dénoncé la détention du journaliste Fernand Cello à la suite d'une publication sur Facebook. Ces éléments ne permettent pas, à eux seuls, de conclure à une remise en cause générale de la liberté de la presse. Ils illustrent néanmoins un environnement dans lequel les contraintes juridiques, les poursuites et l'autocensure peuvent progressivement réduire le pluralisme de l'information.

La séquence ouverte par les mobilisations de la Génération Z constitue, à cet égard, un révélateur. Initialement nourri par des revendications liées aux difficultés d'accès à l'eau, à l'électricité et aux conditions de vie, le mouvement a progressivement élargi son champ de contestation aux questions de gouvernance, de corruption, de responsabilité publique et de fonctionnement des institutions. Comme souvent dans ce type de crise, les interprétations divergent selon les acteurs politiques, les autorités, les organisations de défense des droits humains et les observateurs internationaux. Ces divergences doivent être reconnues. Elles ne dispensent toutefois pas d'examiner un élément plus fondamental : la manière dont un système politique répond à une contestation citoyenne constitue, en elle-même, un indicateur de sa qualité démocratique.

Les préoccupations exprimées par plusieurs organisations internationales s'inscrivent dans cette perspective. Amnesty International a demandé l'ouverture d'enquêtes sur l'usage de la force lors des manifestations de 2025, tandis que plusieurs médias internationaux ont décrit une crise ayant progressivement dépassé le seul cadre social pour devenir une crise politique. En 2026, Amnesty International et *The Guardian*⁹ ont également rapporté des arrestations de militants Gen Z poursuivis sur la base de qualifications pénales jugées imprécises, dans un contexte de revendications portant notamment sur le calendrier électoral. Ces informations ne permettent pas, à elles seules, de qualifier l'ensemble du système politique. Elles constituent néanmoins des éléments d'observation qui rejoignent les préoccupations exprimées par le V-Dem Institute concernant l'évolution de l'espace civique et des garanties démocratiques.

³ <https://freedomhouse.org>

⁴ <https://www.amnesty.org/fr/>

⁵ <https://internews.org>

⁶ <https://www.southernafricalitigationcentre.org>

⁷ <https://rsf.org/fr>

⁸ <https://cpi.org>

⁹ <https://www.theguardian.com>

Une démocratie ne se mesure pas uniquement à la manière dont elle organise les élections. Elle se mesure également à la manière dont elle accepte, encadre et protège la contestation lorsqu'elle surgit.

Quand les institutions cessent de produire de la limite

Cette réflexion dépasse le seul fonctionnement des institutions politiques. Lorsque les contre-pouvoirs s'affaiblissent, les conséquences ne se limitent pas au débat démocratique. Elles touchent également la capacité de l'État à négocier ses contrats, à contrôler l'utilisation des ressources publiques, à arbitrer les intérêts économiques et à défendre sa souveraineté. Une démocratie robuste ne garantit pas automatiquement une bonne gouvernance. En revanche, une démocratie affaiblie réduit souvent les possibilités de corriger les dérives, de rendre des comptes et de protéger durablement l'intérêt général. C'est pourquoi la qualité des institutions constitue aussi une question de souveraineté.

C'est à ce stade que les analyses développées par Diapason au cours des dernières années prennent une cohérence particulière. Qu'il s'agisse de *L'État en trompe-l'œil*, de *La fabrique du consentement*, de *La décentralisation*, de *La concertation nationale* ou encore de *L'architecture de la dépendance*, chacune abordait une dimension différente de la vie publique malgache. Pourtant, toutes convergeaient vers une interrogation commune : les institutions continuent-elles à exercer pleinement leur fonction de régulation du pouvoir ?

Cette question est au cœur de toute démocratie constitutionnelle. Une institution ne se définit pas seulement par son existence juridique, mais par sa capacité effective à produire de la limite. Un Parlement ne remplit pleinement son rôle que s'il contrôle réellement l'action du gouvernement. Une justice ne devient un contre-pouvoir que lorsqu'elle peut statuer en toute indépendance, y compris dans les affaires politiquement sensibles. Une commission électorale ne renforce la confiance que si son impartialité est reconnue par les principaux acteurs. De la même manière, une concertation nationale ne produit de légitimité que si les contributions sont réellement prises en compte, dans un processus transparent et traçable.

Une trajectoire n'est jamais irréversible

Les trajectoires démocratiques ne suivent jamais une ligne unique. En Afrique, plusieurs pays illustrent cette diversité. La Zambie a montré qu'une alternance pouvait contribuer à restaurer une partie de la confiance dans les institutions. Le Sénégal, après une période de fortes tensions politiques, a connu une alternance qui a rouvert le débat sur la consolidation démocratique. À l'inverse, d'autres États ont vu la concentration du pouvoir s'installer progressivement jusqu'à devenir un mode durable de gouvernement. Le Togo ou encore le Mozambique rappellent que les institutions peuvent subsister tout en perdant progressivement leur capacité à produire un véritable équilibre des pouvoirs.

Les trajectoires africaines

Pays	Trajectoire récente	Enseignement
Zambie	Alternance	Possibilité de rétablissement
Sénégal	Alternance après tensions	Résilience institutionnelle
Maurice	Inversion d'une trajectoire préoccupante	Capacité de correction

Pays	Trajectoire récente	Enseignement
Mozambique	Contestations persistantes	Fragilité électorale
Togo	Concentration durable du pouvoir	Érosion progressive

Madagascar ne se trouve donc pas devant un destin déjà écrit. Le rapport du V-Dem n'annonce pas une issue inévitable. Il décrit une trajectoire. Or une trajectoire peut être infléchie si les mécanismes démocratiques retrouvent leur effectivité : une justice indépendante, un Parlement qui contrôle réellement l'exécutif, une administration impartiale, une société civile libre d'agir et des élections dont les résultats sont reconnus comme crédibles par les principaux acteurs.

La question posée à Madagascar dépasse ainsi le seul débat sur la qualité des élections. Elle concerne la nature même du contrat démocratique. Une démocratie ne se définit pas uniquement par les institutions qu'elle conserve, mais par les limites qu'elle impose à l'exercice du pouvoir. C'est sans doute sur ce terrain que se jouera, dans les prochaines années, l'évolution de la trajectoire malgache.

Sources

V-Dem Institute (*Democracy Report 2026*), Freedom House, Amnesty International, CIVICUS, RSF, CPJ, Reuters, *The Guardian* et travaux Diapason.

Rédaction - Diapason

